



VILLE D'HENRICHEMONT

1 PLACE DE LA MAIRIE

18250 HENRICHEMONT

☎ 02.48.26.70.04

mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 03 OCTOBRE 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE 40 route des Aix

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau électrique par l'entreprise ENEDIS MOAR CENTRE, 1240 rue de Veauce – 18300 Saint-Doulchard, à partir du 07 octobre 2024 pour une durée de 135 jours calendaire, 40 route des Aix – 18250 Henrichemont.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise ENEDIS MOAR CENTRE, 1240 rue de Veauce – 18300 Saint-Doulchard, à partir du 07 octobre 2024 pour une durée de 135 jours calendaire, 40 route des Aix – 18250 Henrichemont.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241003-2024-97-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024

Le Maire,

Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 03.10.2024